



## La prévention des risques professionnels, la rédaction du document unique et la pénibilité

1 jour

27 septembre 2021 - 9h00-12h30 / 13h30-17h00

**INTERVENANT :** Catherine AUDIAS,  
Consultante-Formatrice

**PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Formation ouverte à toute personne Directeurs, Représentants du personnel, Référents prévention des risques professionnels  
Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

**TARIF :** 250 €

**LIEU :** URIOPSS HDF à BOVES

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
- Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

**CAPACITE MAXIMUM :**

6 personnes

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels et la rédaction du document unique et à l'élaboration du plan d'action relatif à la pénibilité

**DEROULE DE FORMATION :**

- Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels – Définition des rôles (employeurs, élus du personnel, Chsct, médecin du travail) et des responsabilités.
- Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires.
- Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et analyse. Et mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels.
- Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et modalités d'élaboration des fiches individuelles de pénibilité définissant les modalités d'expositions aux facteurs de risques professionnels instituées par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.
- Les échanges entre les participants porteront sur les risques identifiés, les conditions d'exposition aux risques, la mise en place d'indicateurs et de suivi des situations d'exposition aux risques d'agression, de harcèlement, de stress au travail ainsi que sur les pistes du programme d'action de prévention et les moyens à mettre en œuvre.
- Questions-Réponses sur les difficultés rencontrées et échanges sur les moyens de prévention identifiés (points de blocage, points facilitateurs, échanges autour des bonnes pratiques de préventions...)